

PÉTITION: PROTECTION DES PERSONNES ÂGÉES CONTRE LES ABUS FINANCIERS EN RÉSIDENCE PRIVÉE POUR ÂÎNÉS

POURQUOI SIGNER UNE TELLE PÉTITION

Le 30 septembre 2019 une soirée-conférence s'est tenue à la Polyvalente de Thetford sous l'égide du Conseil des aînés de la MRC des Appalaches et de ses partenaires. Cette activité avait été précédée d'une consultation sur le territoire de la MRC des Appalaches afin de connaître les besoins des personnes âgées. Ainsi les membres du comité organisateur ont alors présenté, à la ministre des Aînés et des Proches aidants, M^{me} Marguerite Blais, les attentes suivantes :

- Qu'un soutien accru soit apporté aux petites résidences afin de leur permettre de demeurer ouvertes et d'adapter les exigences de certification en améliorant la qualité des services et en veillant à la sécurité des locataires ;
- Que des amendements soient apportés à l'article 1955 du Code civil du Québec ;
 - En retirant l'article F du Bail du logement applicable à une résidence privée pour aînés (RPA) construite ou transformée à cette fin depuis 5 ans ou moins ;
 - En renforçant le pouvoir de l'État de manière à protéger davantage les locataires.

Une démarche identique fut entreprise auprès du Réseau FADOQ. Malgré plusieurs représentations, effectuées respectivement auprès des ministres Andrée Laforest et Marguerite Blais, le dossier a très peu avancé, bien que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation avait « promis qu'un nouveau bail adapté aux résidences pour aînés (RPA) serait adopté pour le début de l'année 2020. »

En plaçant cette pétition sur le site Internet de l'Assemblée nationale, le Réseau FADOQ fait appel à une pression sociale auprès des personnes habilitées à voter afin d'obtenir ce nouveau bail. Il cherche à contrer ainsi le lobbying politique exercé par les propriétaires des résidences pour aînés (les RPA).

Depuis trop longtemps ce regroupement influence les décisions gouvernementales au niveau de l'hébergement pour les aînés, et ce trop souvent au détriment des personnes plus âgées.

Les aînés du Québec et tout particulièrement les personnes âgées qui demeurent dans les résidences habitables depuis 5 ans ou moins « ont pour la plupart une capacité limitée d'absorber des hausses de loyer alors que les coûts sont déjà excessivement élevés ». Tout propriétaire d'un logement habitable depuis 5 ans ou moins n'est pas tenu de respecter le pourcentage d'augmentation fixé annuellement par le Tribunal du logement (anciennement la Régie du loyer). Le locataire ne pouvant pas contester, il se retrouve donc devant deux choix soit accepter de payer ou déménager.

À l'intérieur de cette même pétition, le Réseau FADOQ incite également le gouvernement du Québec à mettre en place « un programme de soutien aux petites résidences ayant des difficultés financières plutôt que de permettre à l'ensemble des gestionnaires de RPA d'imposer des hausses de loyer sans égard à la capacité de payer des aînés ».

Ces petites résidences sont souvent situées dans un milieu rural et ont non seulement des difficultés à boucler leur budget annuel et surtout d'offrir à leurs locataires des services de qualité et sécuritaires.



PROCÉDURE À SUIVRE POUR SIGNER LA PÉTITION

Vous pouvez avoir accès au texte en cherchant sur Internet: **Pétition: Protection des personnes âgées contre les abus financiers en résidence privée pour aînés** et cliquez sur le sujet pré-identifié.

La compléter tel qu'indiqué avec « **signature** ». « **Signature** » signifie ici **compléter les espaces, accepter les conditions et réécrire le code de sécurité et ENVOYER. Puis au retour du courriel, cliquez sur l'avis.**

Dès l'envoi, vous recevrez un courriel et cliquez pour **confirmer** votre *signature*.

Chaque *signature* doit avoir une adresse courriel différente et personnelle.

La date limite est le 31 janvier 2021.

En plus de **signer** cette pétition, une invitation vous est lancée pour inviter un proche et votre entourage à la **signer** également.

TOUS ENSEMBLE POUR: FAIRE PROTÉGER LES ÂÎNÉS CONTRE LES ABUS FINANCIERS EN MATIÈRE DE LOGEMENT

Nous, de l'ACEF – Appalaches – Beauce - Etchemins, du Conseil des aînés de la MRC des Appalaches et de FADOQ – Thetford, invitons nos membres, nos partenaires, leurs bénévoles, leurs membres et à toute la population **à signer cette pétition**. Merci!



Club Thetford
Québec et Chaudière-Appalaches



EN POSANT CE GESTE, NOS PERSONNES ÂGÉES POURRONT SÛREMENT EN BÉNÉFICIER.

Pour en savoir davantage, visitez le site de l'ACEF – ABE au :
www.acef-abe.org/petition-fadoq | Tél : 418 338-4755